	CAPITAUX ASSURES	FRANCHISE
DESIGNATION DES GARANTIES	(en F CFA)	(en F CFA)
I/Incendie et Risques annexes :		
Bâtiment/Risques locatifs	8 000 000	Néant
Matériels, Mobiliers & Effets personnels	4 000 000	Néant
Frais de déblais/Honoraires d'experts	2 000 000	Néant
Privation de Jouissance	4 000 000	Néant
Recours de tiers et voisins	10 000 000	Néant
Dommages électriques au 1 ^{er} risque	2 000 000	10% du sinistre
		Mini : 75 000
II/Vol par effraction au 1er risque :		10% du sinistre
- Vol Matériels et mobilier	2 000 000	Mini: 100 000
- Vol espèce en tiroir-caisse fermé à clé	500 000	50 000
III/Dégât des eaux au 1er risque :		
Dommages aux biens mobiliers & immobiliers	5 000 000	50 000
IV/Bris de glace au 1er risque :		10% du sinistre
Bris accidentel des glaces, miroirs & enseigne	1 500 000	Mini:100 000
lumineuse		
V/ Responsabilité Civile :		
1- R.C. Exploitation		
- Dommages corporels	5 000 000	Néant
- Intoxication alimentaire	5 000 000	Néant
- Dommages matériels et immatériels		
consécutifs	5 000 000)
dont :		10% du sinistre
- R.C. Incendie hors locaux	5 000 000	Mini : 75 000
- R.C. Dégât des eaux hors locaux	5 000 000	,
2- R.C. Professionnelle et /ou Produits		
Pour tous dommages corporels, matériels &		10% du sinistre à
immatériels consécutifs confondus	par sinistre et par	·
	année d'assurance	J
		corporels
		Néant
3- <u>Défense/Recours</u>	2 000 000	

Prime Nette	Accessoires	Taxe d'assurance	Prime TTC
74 167	5 000	15 833	95 000